



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE
MONTESQUIEU
Canton de La Brède

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2023/164

**OBJET : APPROBATION DU PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE
TERRITORIAL (PCAET)**

Nombre de Conseillers en exercice : 45

Nombre de Conseillers présents : 29

Nombre de Conseillers présents et représentés : 38

Quorum : 23

Date de convocation : 13 octobre 2023

Date d'affichage de la convocation au siège : 13 octobre 2023

Secrétaire de séance : Valérie LAGARDE

La séance est ouverte.

**Le 19 octobre de l'année deux mille
vingt-trois à 18h30**

à Martillac – Salle du conseil

Le Conseil Communautaire de la
Communauté de Communes de
Montesquieu, légalement convoqué, s'est
réuni sous la présidence de Bernard FATH.

NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à	NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à
FATH Bernard (Président)	P		TALABOT Martine (Maire)	P	
BARRÈRE Philippe (Maire)	P		CLAIR Jean-Georges (Maire)	P	
GAZEAU Francis (Maire)	E	Mme BOURROUSSE	PÉREZ Gracia (Maire)	P	
DUFRANC Michel (Maire)	P		BARBAN Laurent (Maire)	P	
CLAVERIE Dominique (Maire)	E	Mme LIBREAU	TAMARELLE Christian (Maire)	P	
BOURGADE Laurence (Maire)	E	M. HEINTZ	BURTIN-DAUZAN Nathalie (Maire)	P	
CLÉMENT Bruno (Maire)	P		BONNETOT Aurore	E	M. BARBAN
DUMESNIL Mickaël	E	Mme TALABOT	GILLET Jean-Paul	P	
LAGARDE Valérie	P		LABASTHE Anne-Marie	E	Mme PRÉVOTEAU
CAUSSÉ Anne-Marie	D		MOUCLIER Jean-François	A	
COUBRA Lionel	A		PERPIGNAA GOULARD Véronique	E	M. GILLET
BOURROUSSE Michèle	P		PRÉVOTEAU Marie-Louise	P	
GACHET Christian	P		VIGUIER Marie	A	
MÉRIAU Stéphane	P		LIBREAU Micheline	P	
MONGE Jean-Claude	P		SIDAQUI Alain	A	
SAUNIER Catherine	P		CHEVALIER Bernard	P	
DURAND François	P		SABY Nadia	P	
LEMIRE Jean-André	P		HEINTZ Jean-Marc	P	
BOURRIER Sylviane	P		BÉTENCOURT Catherine	E	Mme BURTIN-DAUZAN
LAFFARGUE Alexandre	P		BORDELAIS Jean-François	A	
MARTINEZ Corinne	P		FAURE Christian	A	
SOUBELET Véronique	D		GIRAUDEAU Isabelle	A	
AULANIER Benoist	E	M. MÉRIAU			

* P = Présent / E = Excusé, procuration à. / A = Absent / D = Distanciel



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2023/164

OBJET : APPROBATION DU PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL (PCAET)

- Vu** la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015,
Vu le décret n°2016-849 du 28 juin 2016 relatif au plan climat-air-énergie territorial,
Vu les articles L. 223-26, R229-51 à R229-56 du Code de l'environnement,
Vu les statuts de la Communauté de Communes de Montesquieu,
Vu l'avis favorable du comité de pilotage du PCAET du 6 juillet 2022,
Vu les avis favorables de la commission Transition écologique et solidaire en date des 15 mars, 14 juin, 8 septembre et 17 novembre 2022,
Vu la délibération n°2022/135 du 22 septembre 2022 présentant la synthèse du diagnostic et des orientations stratégiques du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET),
Vu la délibération n°2022/177 du 8 décembre 2022 concernant l'adoption du projet de PCAET,
Vu la délibération n°2023/125 du 29/06/23 présentant le projet arrêté de la démarche de PCAET,
Vu l'avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale du 17 mars 2023,
Vu l'avis de Monsieur le Préfet de Région du 22 mai 2023,
Vu le projet de PCAET de la Communauté de Communes de Montesquieu annexé,
Considérant l'avis favorable du Bureau,

EXPOSE

Dans le cadre de sa politique de transition écologique et énergétique, la CCM a arrêté son projet de Plan Climat-Air-Énergie Territorial par délibération du Conseil communautaire du 8 décembre 2022 après plusieurs mois d'études, de mobilisation et de concertation.

Le projet a ensuite été transmis aux partenaires institutionnels pour avis, à savoir :

- Dépôt du PCAET sur la plateforme informatique de l'ADEME,
- Saisine de l'autorité environnementale (MRAe), de la Préfecture de Région et du Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine.

La CCM a analysé les recommandations des instances environnementales et a élaboré les réponses spécifiques dans un document annexé à la délibération du conseil communautaire du 29 juin 2023, sans que les documents constitutifs du PCAET ne soient modifiés. Les recommandations portent majoritairement sur la capacité de la collectivité à atteindre les objectifs de sobriété énergétique (rénovation des bâtiments notamment) et les mesures à intégrer dans les documents d'urbanisme des communes.

Entre le 5 juillet et le 30 septembre, la CCM a lancé la démarche de consultation obligatoire du public. Cette consultation permettant aux citoyens et acteurs du territoire de se prononcer sur le PCAET.

Dans le cadre de la mise à disposition du public par voie numérique, 7 contributions ont été reçues.

A travers un document annexé à la présente délibération et intitulé « synthèse de la consultation du public », la Communauté de Communes de Montesquieu répond à l'ensemble de ces remarques et remercie les citoyens ainsi que les associations Les Racines de Pontaulic et Léognan Transition pour leurs contributions.

Après la présente délibération d'approbation, la collectivité est tenue de mettre à disposition du public le PCAET adopté via la plate-forme informatique Territoires&Climat gérée par l'Agence de la Transition Ecologique (ADEME) conformément à l'article R. 229-51 du Code de l'Environnement.

Le PCAET doit être mis à jour tous les six ans et faire l'objet d'un rapport à mi-parcours au bout de trois ans. Ce bilan est le résultat d'un travail de suivi du PCAET, consistant à mesurer les évolutions des variables et des indicateurs au fil du temps, mais également d'évaluation de la démarche proposée et de ses résultats au regard des objectifs. Il interviendra fin 2026.



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE
MONTESQUIEU
Centre de la Brède

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2023/164

**OBJET : APPROBATION DU PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE
TERRITORIAL (PCAET)**

Le Conseil communautaire à l'unanimité :

- Approuve la version finale du PCAET, telle qu'annexée à la présente délibération, en vue de sa mise en œuvre pour une période de 6 ans,
- Prévoit les crédits nécessaires au(x) budget(s) afférent(s),
- Autorise le Président à mener toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation de la présente délibération.

Fait à Martillac, le 19 octobre 2023

Valérie LAGARDE
Secrétaire de séance



Bernard FATH
Président de la Communauté de
communes de Montesquieu

Envoyé en préfecture le 26/10/2023

Reçu en préfecture le 26/10/2023

Publié le

ID : 033-243301264-20231019-2023_164-DE

